Athéna Plus Société Générale Août 2020

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant », Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+[1]). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Athéna Plus Société Générale Août 2020 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée maximale d'investissement : 10 ans et 14 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé.
- **Période de commercialisation :** du 19 juin 2020 au 6 août 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques de Athéna Plus Société Générale Août 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0013517430**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

KAPITAL SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Athéna Plus Société Générale Août 2020 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance de l'action Société Générale SA (« l'Action ») dividendes non réinvestis.
- Entre la fin du 4e trimestre et la fin du 39e trimestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 2,50 %(1) par trimestre écoulé (soit 10 % par année écoulée), si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- À l'échéance des 40 trimestres, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 100 %(1), soit 10 % par année écoulée, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.
  - Un remboursement du Capital Initial(1), si le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Athéna Plus Société Générale Août 2020**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 6 août 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 13 août 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 6 août 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Athéna Plus Société Générale Août 2020**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*



Avantages / Inconvénients

Avantages

- Entre la fin du 4e trimestre et la fin du 39e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 2,50 %[1] par trimestre écoulé, soit 10 % par année écoulée**.
- **À l'échéance des 40 trimestres**, si Athéna Plus Société Générale Août 2020 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial à la Date d'Observation Finale, l'investisseur bénificie d'un **gain final de 100 %[1], soit 10 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 40 trimestres**, si Athéna Plus Société Générale Août 2020 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial[1]**, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.

Inconvénients

- Athéna Plus Société Générale Août 2020 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est inférieur à 60 % de son Cours Initial). La valorisation de Athéna Plus Société Générale Août 2020 à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Cours Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 40 trimestres, soit de 1 à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité au gain de 2,50 %[1] par trimestre écoulé, soit 10 % par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du cours de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.**
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action.**
- **L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.**

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Infomations Importantes ») de la présente brochure. Le titre de créance **Athéna Plus Société Générale Août 2020** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Action. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'Action.
- **Risque lié aux marchés de taux :** le prix de marché du titre de créance en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Action, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment des taux d'intérêt.
- **Risque de contrepartie :** l'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

[1] *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

Mécanisme de remboursement

Le Cours Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Action le 6 août 2020.

Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4e trimestre

Entre la fin du 4e trimestre et la fin du 39e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit[1] à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

> Le Capital Initial
> +
> Un gain de 2,50 % par trimestre écoulé, soit 10 % par année écoulée
> (soit un TRA brut[2] maximum de 9,80 %[4] et un TRA net[3] maximum de 8,70 %[4])

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Athéna Plus Société Générale Août 2020 s'arrête ; sinon le titre de créance continue jusqu'à la Date d'Observation Trimestrielle suivante.

Remboursement à l'échéance des 10 ans

À la Date d'Observation Finale, le 6 août 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le cours de l'Action par rapport à son Cours Initial.

Cas favorable

Si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, l'investisseur reçoit[1] le 13 août 2030 :

> Le Capital Initial
> +
> Un gain final de 100 %, soit 2,50 % par trimestre écoulé
> (soit un TRA brut[2] de 7,16 % et un TRA net[3] de 6,09 %)

Cas médian

Si le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit[1] le 13 août 2030 :

> Le Capital Initial
> (soit un TRA brut[2] de 0 % et un TRA net[3] de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit[1] le 13 août 2030 :

> Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Action
> Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Action.
> ***Cette perte en capital peut être partielle ou totale.***
> (soit un TRA brut[2] inférieur à -4,97 % et un TRA net[3] inférieur à -5,92 %)

À noter : *L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est inférieur à son Cours Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et* ***Athéna Plus Société Générale Août 2020*** *se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.*

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

[3] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

[4] Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 10% et du remboursement du Capital Initial à la 1re Date d'Observation Trimestrielle (le 13 août 2021).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Évolution du cours de l'Action
- Performance finale de l'Action
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (100 %)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)
- Plafonnement du Gain
- Gain

Scénario défavorable : Forte baisse du cours de l'Action à l'échéance (supérieure à 40 %)

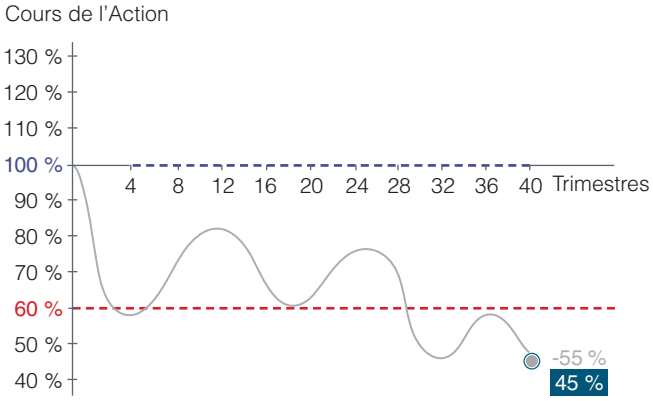

- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 45 % de son Cours Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du cours de l'Action, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut[1] : -7,66 % (identique à celui de l'Action[3])
TRA net[2] : -8,58 %

Scénario médian : Baisse modérée du cours de l'Action à l'échéance (inférieure à 40 %)

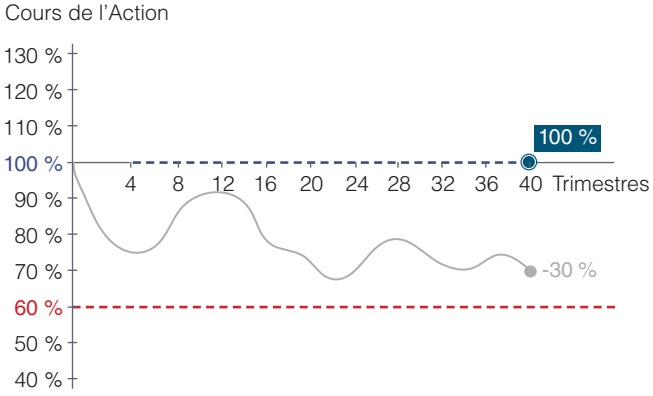

- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 70 % de son Cours Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du cours de l'Action à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut[1] : 0,00 % (contre -3,50 % pour l'Action[3])
TRA net[2] : -1,00 %

Scénario favorable : Forte hausse du cours de l'Action dès la fin du 4e trimestre (Plafonnement du Gain)

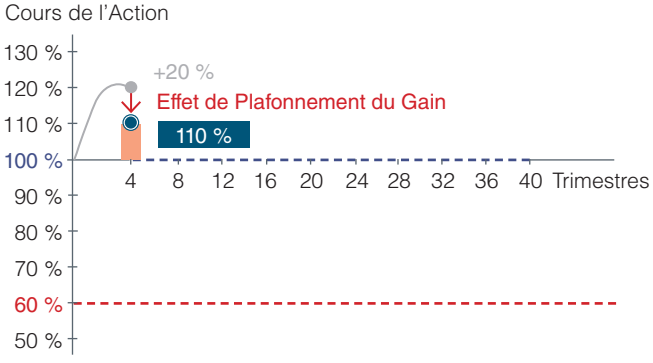

- À la 1re Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est égal à 120 % de son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 10 % au titre des 4 trimestres écoulés. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du cours de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain), il est remboursé à 110 % contre 120 % pour un investissement direct dans l'Action[3].

Remboursement final : 110 % du Capital Initial
TRA brut[1] : 9,80 % (contre 19,59 % pour l'Action[3])
TRA net[2] : 8,70 %

[1] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
[3] Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.

***Information importante :** la valorisation de **Athéna Plus Société Générale Août 2020** en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le cours de l'Action est proche de son Cours Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche des seuils de 60 % et de 100% de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.*

L'action Société Générale SA

Société Générale SA collecte les dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail, privée et d'investissement, y.c. prêts à la consommation, crédit-bail (véhicules, matériel informatique), assurance vie et non-vie, services de dépositaire et de trésorerie, financement du commerce et de projets, opérations de change et futures sur matières premières.

Pour plus d'informations sur les résultats de Société Générale SA, merci de consulter la page dédiée (https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/donnees-et-publications/resultats-financiers). **Les résultats du 1er semestre 2020 seront publiés le 3 août 2020, c'est-à-dire pendant la période de commercialisation.**

Le cours de l'action Société Générale SA est accessible entre autres sur le site de Boursorama (www.boursorama.com/cours/1rPGLE/), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : GLE FP ; code ISIN : FR0000130809.

Source : https://www.societegenerale.com

Évolution de l'action Société Générale SA

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Évolution historique de l'action Société Générale SA



Performances cumulées au 5 juin 2020	1 an	5 ans	10 ans
Action Société Générale SA (dividendes non réinvestis)	-24,84 %	-60,17 %	-46,65 %

Source : Bloomberg, du 05/06/2010 au 05/06/2020



Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0013517430
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Infomations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 19 juin 2020 (9h00 CET) au 6 août 2020 (17h00 CET)
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Action Société Générale SA (Ticker Bloomberg : GLE FP, code ISIN : FR0000130809), dividendes non réinvestis.
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel maximum de 1,00 % du montant nominal total des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera calculée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
Duréev maximale d'investissement	10 ans et 14 jours
Date d'Émission	19 juin 2020
Date d'Observation Initiale	6 août 2020
Dates d'Observation Trimestrielle	Le 6 de chaque trimestre ou le Jour de Bourse suivant si le 6 du trimestre n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 6 août 2021 (inclus) jusqu'au 6 mai 2030 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5e Jour de Bourse suivant la Date d'Observation Trimestrielle. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Observation Finale	6 août 2030
Date d'Échéance	13 août 2030
Cours Initial	Cours de clôture de l'Action à la Date d'Observation Initiale.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site equityderivatives.natixis.com.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec I-Kapital qui commercialise Athéna Plus Société Générale Août 2020. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives (tels que définis ci-après) avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les facteurs de risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Instruments Financiers.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Athéna Plus Société Générale Août 2020 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Athéna Plus Société Générale Août 2020 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions règlementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 17 juin 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013517430) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 049 354 392 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 12 juin 2020

© Stock.adobe.com